

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-07-25

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 9 juillet à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON - Cécile RIVIER

Procurations : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX – Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Odile LABROY à Mme Amandine JAMY – M. Juan VASCHALDE à M. Guillaume LUYTON

Absent : Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LA REHABILITATION DU BÂTIMENT FINOT EN ESPACE CULTUREL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il vous est proposé une convention d'accompagnement à intervenir avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme pour la réhabilitation du bâtiment FINOT en espace culturel qui se décomposera comme suit :

1. Phase de réflexions et de programmation,
2. Phase de consultation d'équipes de professionnels dans le cadre de la commande publique en partenariat avec le service marché de la CC Porte de Drôme Ardèche,
3. Phase de suivi du déroulement de la mission menée par l'équipe de professionnels choisie.

Le CAUE consacrera 10 jours de travail de conseiller dont les 4 journées correspondant à l'adhésion de la commune de Saint-Sorlin au CAUE en 2025.

La commune de Saint-Sorlin en Valloire apporte, outre son adhésion et la cotisation correspondante de 3 224 euros, réglée à la signature de la convention :

- une participation volontaire de 3.480 euros au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Drôme.

Elle sera réglée selon le calendrier suivant :

- 50% à la signature de la convention,
- 50% à la fin de la mission.

Le montant total de la convention s'élève donc à 6.704 euros.

La convention est conclue pour la durée de 24 mois.

Il vous est demandé d'approuver la convention telle que présentée ci-dessus ainsi que le bulletin d'adhésion 2025 et tous les documents afférents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11 JUIL. 2025
ID : 026-212603302-20250709-D01_07_25-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le CAUE de la Drôme pour la réhabilitation du bâtiment FINOT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que le bulletin d'adhésion 2025 et tous les documents afférents nécessaires à l'exécution de la présente décision,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 9 juillet 2025

Le Maire
Guillaume DUTON

